

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 75 (1987)

Heft: [8-9]

Autor: [s.n.]

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lettre ouverte à Madame de Haller

Dans « La Suisse » du 24.5.87, Mme Huguette de Haller, nouvelle présidente de l'Alliance des sociétés féminines suisses, déclarait : « Je suis fascinée par les milliers de femmes qui se dévouent pour des causes publiques ou qui sont impliquées dans la bonne marche du pays. Cela ne veut pas dire que je suis féministe ! Les raisonnements des femmes engagées sont d'ailleurs souvent très puérils. Le mouvement a eu sa raison d'être un temps, mais est dépassé maintenant. »

Qu'une femme promue à un poste si important tienne de tels propos nous laisse songeuses. Nous sommes des femmes engagées puisque nous gérons collectivement la seule librairie-femmes de Suisse romande, l'Inédite, à Carouge. Nous tenons à promouvoir la littérature féminine et féministe et, à travers elle, une certaine idée de la place de la femme dans la société. Mme de Haller n'ayant pas défini le féminisme, nous lui proposons notre vision des choses. Nous continuons à lutter pour :

- que toutes les jeunes filles puissent bénéficier d'une formation adéquate
- que les femmes aient accès aux postes à responsabilités, ceci dans tous les secteurs professionnels
- que les femmes cessent d'être victimes du harcèlement sexuel sur leur lieu de travail
- que le slogan « A travail égal, salaire égal », devienne réalité
- que le choix d'une grossesse reste libre et non lié aux exigences économiques
- que les relations entre hommes et femmes soient faites de respect plutôt que de séduction
- que les femmes, par leur différence et leur spécificité, ne soient plus exposées à des discriminations de toutes sortes mais considérées comme source de richesse dans la société.

Revendiquer ce qui précède ne nous semble pas puéril, au contraire. Pour nous, le féminisme est loin d'être dépassé. Les femmes doivent continuer à se battre, chacune à sa place et selon ses moyens. Se battre ne signifie pas faire la guerre aux hommes mais travailler avec eux.

Notre librairie a donc toute sa raison d'exister et de se faire connaître.

Au nom du collectif :
Irène Davis-Fritschy, Genève

La garde des enfants malades

A propos de l'article de l'Union des Associations patronales genevoises paru dans le numéro de juin-juillet, il nous semble opportun d'y apporter quelques précisions : cet article a été publié dans le but de sensibiliser également les employeurs à ce problème. Mais il va de soi que l'avis exprimé est celui de l'U.A.P.G. et non le nôtre. Dans le cadre de notre groupe de travail sur la garde des enfants malades (voir Femmes Suisses août-septembre 86, page 6), nous œuvrons évidemment dans le sens d'une réglementation globale en la matière. Notre revendication est précise : « un congé payé pour tout parent (père ou mère) de 2 semaines par année lorsque l'enfant est malade », revendication que nous désirons voir reprise par les syndicats et introduites dans les conventions collectives de travail. Pour tout renseignement complémentaire ou envie de participation, veuillez contacter le groupe de travail : La Garde des enfants malades c/o F-Information — Tél. 022/ 21 28 28.

Pour la garde
des enfants malades :
Marie-Claude Rimaz
et Martine Sumi, Genève.

Nos excuses

à Mme Georgette Cavat, de Crissier, qui nous avait écrit ce printemps pour appuyer la lettre de Mme Jeanne Saracchi, de Vessy, nous reprochant le caractère anti-écologique de notre nouvelle formule. La lettre de Mme Cavat, n'ayant pas pu paraître dans le numéro de juin-juillet, s'est égarée au cours du dépoussiérage estival ! Que ces lignes puissent néanmoins faire passer le message.

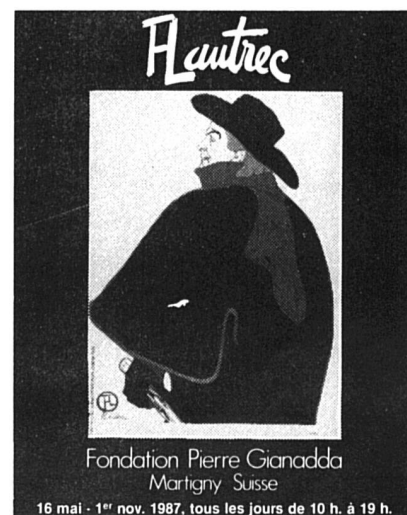
Gymnastique prénatale (suite)

Nous avons fait état dans notre numéro de mai (p. 5) du refus d'une caisse-maladie genevoise de prendre en charge 7 séances de gymnastique prénatale prescrites à une femme enceinte par son médecin. Nous nous étions alors demandé si c'était là, pratique courante. Une lectrice de Fribourg, Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl, nous envoie la documentation relative à une expérience similaire auprès de sa propre caisse-maladie...

Renseignements pris auprès de quelques Fédérations cantonales de caisses-maladie, il semble que certaines caisses remboursent ce genre de frais. Cependant, la prestation reste et restera facultative, comme la plupart des mesures prophylactiques. Un cheval de bataille à enfourcher ?

Ecrivez-nous !

Vos lettres — commentaires sur des articles, suggestions, critiques ou prises de position — sont toujours les bienvenues.



ABONNEZ-VOUS !

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année

Fr. 45.—

NOM :

Prénom :

Adresse :

N° postal et lieu :

J'ai eu ce journal : par une connaissance ☐ Au kiosque ☐

A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge

